

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0241

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre novembre, à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 14 novembre 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHE, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, MME MONIER, M. NYA NJIKE, MME ROTOMBE, M. CALAMITA (arrivé à 20h00 lors de l'examen du point n°6), MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN (arrivé à 19h30 avant l'examen du point n°1), MME PELLICOLI, M. TEBALDINI, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Monsieur CALAMITA qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC (jusqu'au point n°5)
Monsieur DRAMÉ qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI
Madame THIRON qui a donné pouvoir à Monsieur TEBALDINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Lydie DAGUILLANES

Arrivée de Monsieur ROSENMANN à 19h30 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.
Arrivée de Monsieur CALAMITA à 20h00 lors de l'examen du point n°6 de l'ordre du jour.
Sortie de Madame DAGUILLANES lors du vote du point n°13 de l'ordre du jour.
Sortie de Monsieur FONTAINE lors du vote du point n°19 de l'ordre du jour.

Point n° 10 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive BADMINTON CLUB de NOISIEL – Participation à une compétition internationale

REÇU EN PREFECTURE
le 27/11/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20141124-DEL2014_0241-DE

- suite DEL2014_ 0241

portant sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive BADMINTON CLUB de NOISIEL – Participation à une compétition internationale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif 2014,

CONSIDÉRANT la demande d'aide exceptionnelle de l'association sportive Badminton Club de Noisiel suite aux bons résultats de Madame Liliane Lefort lors de manifestations de niveaux national et international,

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires de fonctionnement supportés par l'association afin de participer à ces manifestations sportives,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Noisiel de soutenir les associations sportives de la ville,

CONSIDÉRANT que par cette participation, l'association sportive Badminton Club de Noisiel représente la ville de Noisiel,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 10 novembre 2014,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Lilian BEAULIEU, Conseiller Délégué chargé des Activités Sportives,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DECIDE d'attribuer à l'association sportive Badminton Club de Noisiel une subvention exceptionnelle pour participer aux frais de déplacements engendrés par la qualification de Mme Liliane Lefort aux championnats d'Europe de Badminton Vétérans qui se sont déroulés à Caldas Da Rainha au Portugal ;

FIXE le montant de la subvention exceptionnelle à 150 euros ;

DIT que cette somme sera prélevée sur le budget 2014 dans la sous rubrique 414 nature 6748.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 27 NOV. 2014
Publié le 27 NOV. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20141124-DEL2014_0241-DE